

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 avril 2023 à 19h30 – Salle du conseil-

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – présents : 12 – absents/excusés : 3 dont 1 représenté.

Présents : Mesdames, Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN, Amélie GOUTAGNY et Véronique MANUEL ; et Messieurs, Marcel GIRAUD-BILLOUD, Lionel NOËL, Christophe FABRE, Jean-Yves CAMACHO, Jean-François GARCIN, Jeffrey ARGENSON, Alain FOX-DIT-GIRARD et Robert TARQUIN

Absents et/ou excusés : Madame et Laurence LECUYER-HOYAUX (pouvoir à Dominique OKROGLIC) ; et Messieurs Nicolas ANTIQ et Frédéric GARINO.

Véronique MANUEL a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : le 30 mars 2023

=====

La séance est déclarée ouverte à 19h30, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

- ❖ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2023
- ❖ Etat des décisions du Maire

A délibérer :

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 : Budget Général, affectation du résultat / Budget Eau, affectation du résultat / Budget Columbarium, affectation du résultat
2. Vote des taux de Fiscalité Directe Locale 2023 (FDL)
3. Vote des budgets primitifs 2023 : Budget Général, Eau et Columbarium
4. Demande aide financière Fonds Vert pour le 1^{er} étage

Mme la Maire soumet au vote l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant la participation financière de la commune au SIVU La Valette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de la rajouter à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2023 :

En raison d'une extinction de voix Madame la Maire délègue à Mme Bardin, 1^{ère} Adjointe la proposition au vote du procès-verbal Conseil Municipal du 02 mars 2023. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Etat des décisions du Maire :

Mme Bardin lit les décisions du maire prises dans le cadre des délégations consenties au maire.

1^{ère} décision du maire :

OBJET : Limites communales de la parcelle 6 (Nord)

- **Vu** le devis du 16/02/2023 présenté par l'ONF situé à Barcelonnette,
- **Vu** l'avis favorable des conseillers municipaux lors du conseil municipal du jeudi 02 mars 2023,
- **Vu** la délibération du 2 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- **Considérant** l'obligation de gestion des forêts communales
- **Considérant** la nécessité de visualiser la limite de propriété avec Mr Signoret,

Madame Le Maire,

- **ACCEPTE** le devis présenté,
 - **DECIDE de signer** ledit devis concernant la création de périmètre : peinture de liserés et placards sur de la parcelle 6 – FC Saint-Pons, limitrophe avec Mr Signoret pour un montant total de 457, 64 € TTC.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2023 de la commune.

2^{ème} décision du maire :

OBJET : **Contrat maintenance système téléphonique - Société B.contact Développement.**

- **Vu** la demande de devis adressée aux sociétés B.contact Développement et Ubaye Tech pour la maintenance du système téléphonique de la mairie,
- **Vu** la proposition commerciale de la société B.contact Développement en date du 23 janvier 2023,
- **Vu** l'absence de réponse de la société UbayeTech,
- **Vu** l'avis favorable des conseillers municipaux lors du conseil municipal en date du 2 mars 2023,
- **Vu** la délibération du 2 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- **Considérant** les problèmes techniques et administratifs récurrents en matière de téléphonie,
- **Considérant** que la société B.contact Développement est actuellement en charge de la maintenance de l'écran de la salle du conseil municipal,

Madame Le Maire,

- **ACCEPTE** le contrat de la société B.Contact Développement appliquant les conditions définies dans la proposition commerciale du 23 janvier 2023,
 - **DECIDE** de signer ledit contrat relatif à la maintenance du système téléphonique de la mairie.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 de la commune.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2022- AFFECTATION DES RESULTATS.

Madame la Maire cède la présidence à Madame BARDIN Régine, 1^{ère} Adjointe, pour la présentation et le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 du budget général et des budgets annexes.

- BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, examine les résultats du budget général de l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal, arrêtés aux chiffres suivants :

C.A. 2022 – BP	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes	626 340,95 €	186 628,93 €	812 969,88 €
Dépenses	629 829,49 €	303 031,24 €	932 860,73 €
Résultat de l'année	- 3 488,54 €	- 116 402,31 €	-119 890,85 €
Report 2021	436 649,01 €	- 43 434,51 €	393 214,50 €
Résultat cumulé	433 160,47 €	- 159 836,82 €	273 323,65 €

La Maire étant sorti, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget général et décide :

- de reporter le déficit d'investissement 2022 (001) de 159 836,82 €,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

En excédent de fonctionnement (002) pour 10 316,19 €

Au compte 1068, afin de financer la section d'investissement pour 422 844,28 €

- BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, examine les résultats du budget EAU de l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal, arrêtés aux chiffres suivants :

C.A. 2022 – EAU	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes	32 574,54 €	42 977,17 €	75 551,71 €
Dépenses	37 718,57 €	22 939,88 €	60 658,45 €
Résultat de l'année	- 5 144,03 €	20 037,29 €	14 893,26 €
Report 2021	36 818,15 €	42 059,69 €	78 877,84 €
Résultat cumulé	31 674,12 €	62 096,98 €	93 771,10 €

La Maire étant sorti, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget EAU et décide :

- de reporter l'excédent d'investissement 2022 de 62 096,98 €
- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

En excédent de fonctionnement pour 31 674,12 €.

- BUDGET COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, examine les résultats du budget Columbarium de l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal, arrêtés aux chiffres suivants :

C.A. 2022 – Columbarium	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes	- €	- €	- €
Dépenses	- €	- €	- €
Résultat de l'année	- €	- €	- €
Report 2021	0,09 €	- 4 843,00 €	- 4 842,91 €
Résultat cumulé	0,09 €	- 4 843,00 €	- 4 842,91 €

La Maire étant sortie, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget Columbarium.
Décide :

- de reporter le déficit d'investissement 2022 de 4 843 €,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :
 - En excédent de fonctionnement pour 0.09 €

Vote des taux de Fiscalité Directe Locale 2023 (FDL)

Madame Régine Bardin, première Adjointe, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les taux des impôts locaux afin d'équilibrer le budget de fonctionnement 2023 de la commune et de disposer de crédits pour d'éventuelles dépenses imprévues. Plusieurs simulations ont été demandées aux services de la Direction Générale des Finances Publiques afin de visualiser les produits perçus selon les taux appliqués (un taux ne pouvant être modifié individuellement). Trois simulations ont été communiquées, la simulation n°3, la moins pénalisante pour les habitants, a été retenue. Madame la Maire précise qu'aucune augmentation n'a été répercutée aux habitants depuis 4 ans et que la taxe d'habitation a été supprimée.

Taux actuels :

TFB : 34,77 %

TFNB : 47,37 %

TH : 7,50 %

Simulation n°3:

TFB : 38,31%

TFNB : 52,19%

TH : 8,26%

PRODUITS SIMULATION N°3	
PRODUIT	565 052 €
-COEFFICIENT CORRECTEUR	211 071 €
PRODUIT FINAL	353 981 €

Equilibre de la section de fonctionnement (39 998 €) + 26 536 € de dépenses imprévues.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour l'année 2023.

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 8-10 et 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023,
- Considérant que la réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme et que les collectivités locales peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour (dont 1 pouvoir), à 1 voix contre (Mr Jean-François GARCIN) et 1 abstention (Mr Christophe FABRE), décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 38,31 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 52,19 %

- Taxe d'Habitation : 8,26 %

Le conseil municipal charge la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des budgets primitifs 2023 : Budget Général, Eau et Columbarium

- BUDGET GENERAL

Madame Régine Bardin, première Adjointe, présente les dépenses de la section de fonctionnement et précise qu'une augmentation des crédits a été appliquée sur chaque article afin d'anticiper l'augmentation des prix appliquée par les entreprises liée à l'inflation.

Madame la Maire fait remarquer que la participation au SDIS (article 6553) à la charge de la commune augmente chaque année. Elle indique avoir alerté les services de la Préfecture et du SDIS sur ce sujet lors d'une réunion en leur indiquant qu'une restructuration était nécessaire afin de limiter les charges pour les communes.

Madame Régine Bardin indique qu'au chapitre 012 l'augmentation des crédits budgétés est liée à l'augmentation des cotisations sociales mais également aux frais liés au remplacement des agents en maladie.

Madame Régine Bardin précise que le budget 2023 de l'école comprend la somme de 5000 € pour les fournitures scolaires et 3 000 € pour les transports des sorties organisées par l'école. Pour le voyage en Italie programmé par l'école en mai 2023, il est décidé de participer aux frais de transport à hauteur de 500 €.

Compte	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
011 - Charges à caractère général	175 764,64 €	175 763,88 €	191 947,23 €
6042 - Achats prest.de serv.	24 053,64 €	29 972,50 €	33 001,23 €
605 - Achats de matériel,équipements et travaux	3 600,00 €	1 690,20 €	4 500,00 €
60611 - Eau et assainissement	5 000,00 €	5 095,51 €	9 600,00 €
60612 - Energie - Electricité	13 000,00 €	13 626,46 €	16 000,00 €
60621 - Combustibles	8 000,00 €	6 394,50 €	7 000,00 €
60622 - Carburants	10 000,00 €	12 662,30 €	14 000,00 €
60624 - Produits de traitement	- €	302,72 €	- €
60628 - Autres fournitures non stockées	200,00 €	210,30 €	250,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 000,00 €	2 777,48 €	3 500,00 €
60632 - Fournitures petit équipement	2 000,00 €	3 366,33 €	2 000,00 €
60633 - Fournitures de voirie	3 200,00 €	1 070,39 €	5 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	500,00 €	610,43 €	600,00 €
6064 - Fournitures administratives	3 500,00 €	2 905,53 €	3 500,00 €
6067 - Fournitures scolaires	5 000,00 €	5 284,78 €	5 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	2 500,00 €	2 690,30 €	3 500,00 €
6122 - Crédit-bail mobilier	2 000,00 €	2 723,48 €	3 000,00 €
6135 - Locations mobilières	700,00 €	- €	500,00 €
61521 - Terrains	2 500,00 €	4 565,06 €	4 500,00 €
615221 - Bâtiments publics	6 000,00 €	3 653,33 €	2 000,00 €
615228 - Autres bâtiments	- €	84,00 €	100,00 €
615231 - Voiries	8 000,00 €	8 968,50 €	5 000,00 €
615232 - Réseaux	- €	708,27 €	500,00 €
61551 - Matériel roulant	3 500,00 €	6 117,94 €	6 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	500,00 €	- €	2 500,00 €
6156 - Maintenance	4 500,00 €	4 060,76 €	5 000,00 €
61561 - Reconditionnement ordinateurs école	3 100,00 €	- €	3 100,00 €
6161 - Multirisques	6 000,00 €	7 065,32 €	6 800,00 €
6182 - Documentation générale et technique	500,00 €	479,80 €	680,00 €
6184 - Versements organismes de formation	250,00 €	- €	1 300,00 €
6188 - Autres frais divers	500,00 €	538,50 €	600,00 €
6226 - Honoraires	10 000,00 €	14 669,41 €	3 650,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	1 500,00 €	- €	1 045,00 €
6231 - Annonces et insertions	4 000,00 €	140,99 €	1 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	3 917,88 €	3 500,00 €
6248 - Divers transports	16 000,00 €	13 926,00 €	16 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	- €	10,00 €	- €
6257 - Réceptions	500,00 €	- €	500,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	1 500,00 €	1 575,08 €	1 700,00 €
6262 - Frais de télécommunications	5 000,00 €	4 068,43 €	4 600,00 €
6281 - Concours divers	500,00 €	557,26 €	760,00 €
6282 - Frais gardiennage	161,00 €	160,14 €	161,00 €
63512 - Taxes foncières	11 000,00 €	9 114,00 €	10 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés	256 394,66 €	256 291,68 €	270 000,00 €
6332 - Cotisations versées au FNAL	150,00 €	157,57 €	170,00 €
6333 - Particip.des employeurs à la form. prof. continue	- €	90,00 €	100,00 €
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	3 800,00 €	4 181,28 €	4 500,00 €
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunération.	500,00 €	963,10 €	1 000,00 €
6411 - Personnel titulaire	141 644,66 €	144 413,91 €	149 230,00 €
6413 - Personnel non titulaire	35 500,00 €	24 900,98 €	29 500,00 €
6415 - Indemnité inflation	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	31 000,00 €	31 279,89 €	32 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	31 000,00 €	37 638,95 €	39 500,00 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00 €	999,71 €	1 000,00 €
6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 500,00 €	1 372,00 €	1 500,00 €
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	6 300,00 €	7 239,02 €	7 500,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 500,00 €	500,60 €	1 000,00 €
6488 - Autres charges	1 500,00 €	1 554,67 €	2 000,00 €
014 - Atténuations de produits	11 000,00 €	8 375,00 €	10 000,00 €
739223 - Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	11 000,00 €	8 375,00 €	10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	73 050,00 €	72 760,78 €	80 464,00 €
6531 - Indemnités	22 200,00 €	22 557,60 €	22 700,00 €
6532 - Frais de mission	200,00 €	- €	200,00 €
6533 - Cotisations de retraite	950,00 €	947,46 €	1 500,00 €
6553 - Service d'incendie	24 263,00 €	24 262,65 €	25 767,00 €
65548 - Autres contributions	500,00 €	597,00 €	650,00 €
6558 - Autres contributions obligatoires	3 000,00 €	3 268,13 €	4 500,00 €
657348 - Autres communes	- €	144,90 €	100,00 €
657358 - Autres groupements			2 692,00 €
65738 - Autres organismes	390,00 €	- €	- €
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	21 000,00 €	20 980,00 €	21 100,00 €
658821 - Secours d'urgence	45,00 €	- €	45,00 €
658822 - Aides	500,00 €	- €	500,00 €
65888 - Autres	2,00 €	3,04 €	710,00 €
66 - Charges financières	6 444,84 €	6 444,00 €	4 847,80 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	6 444,84 €	6 444,00 €	5 126,25 €
66112 - Rattachement des ICNE	- €	- €	-1 433,80 €
661121- ICNE de l'exercice N	- €	- €	1 155,35 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	237,70 €	3 500,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	237,70 €	3 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	500,00 €	- €	500,00 €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	365,97 €
6817 - provisions	- €	- €	365,97 €
022- dépenses imprévues	- €	- €	26 536,00 €
Total dépenses réelles	523 154,14 €	519 873,04 €	587 661,00 €
023 - Virement à la sect. d'investissement	15 000,00 €		- €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	- €	109 956,45 €	- €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	109 956,45 €	- €
Total dépenses d'ordre	15 000,00 €	109 956,45 €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	538 154,14 €	629 829,49 €	587 661,00 €

Madame Régine Bardin, présente la liste des subventions allouées aux associations et les autres cotisations. Elle précise que le budget attribué pour ces subventions reste quasiment identique à celui de l'année de 2022 (+ 100 €) et que les éléments financiers de la commune ne permettent pas d'augmenter ces crédits sur l'exercice 2023.

ASSOCIATION (imputation article 6574)	Montant demandé 2023	Montant demandé 2022	Montant accordé 2022	Proposé 2023
ADMR	1 800 €		1 800 €	1 800 €
AMAC Anciens combattants	80 €	60 €	60 €	60 €
Amicale des sapeurs-pompiers Barcelo	500 €			
Anciens résistants	non précisé		60 €	60 €
APAJH04	500 €			
APF France handicap	non précisé			
Arc Ubaye	290 €	150 €		
ASA Canal de la Lauze	800 €			50 €
Audacce	2 600 €		300 €	300 €
BADMINGTON	100 €			50 €
Basket Club Barcelonnette	non précisé			
Bibliothèque Pédagogique de Sisteron ESPPAS			30 €	30 €
Bouchons d'amour	non précisé			
CCOPL Praloup	500 €		500 €	500 €
CLUB CYCLISTE UBAYE		500 €		
Club Escalade Ubaye	200 €	300 €	100 €	100 €
Coopérative Scolaire St Pons		3 000 €		
Crèche les Marmots Barcelonnette	27 773 €		16 000 €	16 000 €
Crèche les Marmottes Jausiers	1 000 €	2 000 €	1 000 €	700 €
Croix Rouge	non précisé			
Don du sang	100 €			
Ensemble en Ubaye	100 €			
Espace pédagogique Richaudeau sisteron	non précisé			
espoir 04	500 €			
FNACA Anciens Combattants d'Algérie	100 €	80 €	50 €	60 €
GSSB groupe skieurs Sauze Barcelonnette	650 €	650 €	500 €	500 €
Judo Club Ubaye	100 €	200 €	100 €	80 €
Karaté club	100 €	200 €	100 €	100 €
Les fondus de l'ubaye	80 €			
Ligue contre le cancer	750 €			
Louveterie 04	non précisé			
Musique en Ubaye	500 €			100 €
Prévention routière	350 €			
Restos du Cœur	non précisé			
Secours catholique 04/05	1 000 €			
Secours Populaire	non précisé			

SOLIDARITAT UBAYE	200 €	100 €	100 €	100 €
Solidarité paysans provence alpes	non précisé			
SPAD TRIBU	900 €			100 €
Tennis Club Barcelonnette	non précisé			
Remboursement Cartes Zou			300 €	315 €
<i>Subvention non affectée</i>				95 €
TOTAL			21 000 €	21 100 €

COTISATIONS	MONTANT 2023
ANEM	220,43 €
ADM	220,32 €
AMR 04	110,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €

Madame Bardin présente les recettes de la section de fonctionnement et précise que les crédits prévus tiennent compte de l'application de la hausse des taux d'impôts précédemment présentée.

Compte	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	42 900,00 €	49 978,91 €	49 236,00 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	300,00 €	270,00 €	300,00 €
70323 - Redevance d'occupation du dom.public	- €	221,00 €	236,00 €
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	19 000,00 €	22 612,40 €	22 000,00 €
70683 - Produits des comm pour recouv. redevance d'assaini	22 000,00 €	- €	- €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	- €	24 843,10 €	24 800,00 €
70878 - par d'autres redevables	1 600,00 €	2 032,41 €	1 900,00 €
73 - Impôts et taxes	313 851,33 €	329 772,96 €	393 831,81 €
73111 - Impôts directs locaux	280 000,00 €	287 447,00 €	353 980,81 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	- €	165,00 €	- €
73211 - Attribution de compensation	9 471,33 €	9 471,33 €	9 471,00 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	4 000,00 €	3 965,00 €	4 000,00 €
73224 - Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	20 000,00 €	28 104,63 €	26 000,00 €
7336 - Droits de place	300,00 €	540,00 €	300,00 €
7338 - Autres taxes	80,00 €	80,00 €	80,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	71 185,00 €	68 984,20 €	74 529,00 €
7411 - Dotation forfaitaire (DGF)	39 081,00 €	39 081,00 €	39 924,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	18 981,00 €	18 981,00 €	22 376,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	3 031,00 €	3 031,00 €	3 284,00 €
744 - FCTVA	1 500,00 €	797,48 €	300,00 €
74718 - Autres	500,00 €	597,68 €	- €
7473 - Départements	500,00 €	2 459,04 €	1 000,00 €
74748 - Autres communes	5 000,00 €	2 484,00 €	6 000,00 €
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	2 592,00 €	1 553,00 €	1 645,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	51 722,36 €	49 000,00 €
752 - Revenus des immeubles	46 500,00 €	48 392,20 €	48 000,00 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	- €	3 330,16 €	1 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	92 023,50 €	3 748,00 €
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance	- €	2 592,00 €	3 748,00 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	89 379,00 €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	52,50 €	- €
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	13 281,57 €	7 000,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	7 000,00 €	12 281,57 €	7 000,00 €
6479 - Remb. sur autres charges sociales	- €	1 000,00 €	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 717,81 €		10 316,19 €
Total recettes réelles	538 154,14 €	605 763,50 €	587 661,00 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	- €	20 577,45 €	- €
7761 - Diff.sur réalisations (+) transférées en invest.	- €	20 577,45 €	- €
Total recettes d'ordre	- €	20 577,45 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	538 154,14 €	626 340,95 €	587 661,00 €

Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 587 661 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Budget primitif 2023
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	175 764,64 €	175 763,88 €	191 947,23 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	256 394,66 €	256 291,68 €	270 000,00 €
014 - Atténuations de produits	11 000,00 €	8 375,00 €	10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	73 050,00 €	72 760,78 €	80 464,00 €
66 - Charges financières	6 444,84 €	6 444,00 €	4 847,80 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	237,70 €	3 500,00 €
68 -dotation aux provisions	- €	- €	365,97 €
022- dépenses imprévues	- €	- €	26 536,00 €
Total dépenses réelles	523 154,14 €	519 873,04 €	587 661,00 €
Total dépenses d'ordre	15 000,00 €	109 956,45 €	- €
Total dépenses de fonctionnement	538 154,14 €	629 829,49 €	587 661,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		Budget primitif 2023
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	42 900,00 €	49 978,91 €	49 236,00 €
73 - Impôts et taxes	313 851,33 €	329 772,96 €	393 831,81 €
74 - Dotations, subventions et participations	71 185,00 €	68 984,20 €	74 529,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	51 722,36 €	49 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	92 023,50 €	3 748,00 €
013 - Atténuations de charges	7 000,00 €	13 281,57 €	7 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 717,81 €	- €	10 316,19 €
Total recettes réelles	538 154,14 €	605 763,50 €	587 661,00 €
Total recettes d'ordre	- €	20 577,45 €	- €
Total recettes de fonctionnement	538 154,14 €	626 340,95 €	587 661,00 €

Madame Bardin présente la section d'investissement.

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
001	Déficit d'investissement antérieur reporté			159 836,82 €
16	Remboursement d'emprunts	48 497,38 €	48 447,22 €	32 844,28 €
1641	Emprunts en euros	48 497,38 €	48 447,22 €	32 844,28 €
0079	Travaux divers sur voirie	119 500,00 €	107 758,38 €	6 000,00 €
2151	réseaux de voirie	115 000,00 €	106 097,10 €	6 000,00 €
21534	Immo,Réseaux d'électrification	2 000,00 €		
21568	Autre mat. et outil d'incendie et de défense civile	2 500,00 €	1 661,28 €	
0090	Bâtiments communaux	173 000,00 €	1 788,19 €	267 750,00 €
2031	Etudes	20 000,00 €		48 030,00 €
2313	Constructions	153 000,00 €	1 788,19 €	219 720,00 €
0106	Matériels divers	15 660,00 €	15 660,00 €	1 499,90 €
21561	Matériel roulant		1 360,00 €	
2158	autres install, matériel et outillage technique	13 000,00 €	11 644,30 €	
2181	Alarme atelier technique	2 660,00 €	2 655,70 €	
2188	Autres immobilisations			1 499,90 €
0107	Eglise	524 234,30 €	3 000,00 €	787 610,00 €
2031	Frais études	72 034,30 €	3 000,00 €	76 610,00 €
2313	Constructions	452 200,00 €		711 000,00 €
0123	Aires de jeux	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
2312	Agencement et aménagement de terrains	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
0125	Acquisitions Engins-Véhicules	100 800,00 €	100 800,00 €	16 428,00 €
21571	Matériel roulant.	100 800,00 €	100 800,00 €	16 428,00 €
0126	Achat Licence 4 bistrot cœur de village			15 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires			15 000,00 €
0127	Achat terrain jardins partagés			476,00 €
2111	Terrains nus			476,00 €
041	Opérations d'ordre (intégration frais d'études)	101 800,00 €		61 272,00 €
040	opérations d'ordre (cessions de biens)		20 577,45 €	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo.		20 577,45 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		986 691,68 €	282 453,79 €	1 293 445,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		101 800,00 €	20 577,45 €	61 272,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		1 088 491,68 €	303 031,24 €	1 354 717,00 €

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
0090	Bâtiments communaux			10 560,00 €
1321	FODAC			10 560,00 €
0106	Matériels divers	86 317,16 €	55 536,16 €	18 114,00 €
1321	DETR 2021	70 000,00 €	51 219,00 €	7 968,00 €
1323	FODAC 2020	4 317,16 €	4 317,16 €	
1323	FRAT 2021	12 000,00 €		13 978,00 €
1323	FRAT 2021			-13 978,00 €
1322	FRAT 2021			10 146,00 €
0107	Eglise			72 128,00 €
1322	Conseil régional			56 870,00 €
1322	DRAC			15 258,00 €
0124	Dénominations des rues	8 316,00 €		7 965,00 €
1323	FRAT 2019 (report)	8 316,00 €		7 965,00 €
1323	FRAT 2020 (régul report erreur imputation)			-7 965,00 €
1322	FRAT 2019			7 965,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €		
024	Opération de cession des immobilisations			264 000,00 €
041	Opération d'ordre (intégration frais études)	101 800,00 €	109 956,45 €	61 272,00 €
010	Dotations, fonds divers et réserves	507 058,52 €	21 136,32 €	462 844,28 €
10222	FCTVA	11 000,00 €	10 858,04 €	30 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	13 800,00 €	10 278,28 €	10 000,00 €
1068	Excédents de Fctmt capitalisés	482 258,52 €		422 844,28 €
16	Emprunts et dettes assimilés	370 000,00 €		457 833,72 €
1641	Emprunts	370 000,00 €		457 833,72 €
TOTAL RECETTES REELLES		971 691,68 €	76 672,48 €	1 293 445,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		116 800,00 €	109 956,45 €	61 272,00 €
TOTAL Recettes d'investissement		1 088 491,68 €	186 628,93 €	1 354 717,00 €

Les prévisions budgétaires de dépenses et de recettes sont équilibrées, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise des résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2022 :

Section fonctionnement : **587 661 €**

Section d'investissement : **1 354 717 €**

Après délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour (dont 1 pouvoir), 1 voix contre (Mr Jean-François GARCIN) et 1 abstention (Mr Christophe FABRE), décide d'adopter à la majorité, le budget primitif du budget général de la commune de Saint-Pons pour l'exercice 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET EAU

Mme la Maire souligne que Maitre Olivier va régulariser la situation concernant la convention pour la source des Adoux.

Mr Garcin parle de la motion de loi proposée par le sénateur Jean-Yves Roux concernant le transfert ou pas de la compétence eau.

Madame Régine BARDIN, 1^{ère} Adjointe, présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2023 du budget EAU.

Section d'exploitation

➤ Dépenses

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
011	charges à caractère général	6 000,00 €	4 209,55 €	6 000,00 €
D 614	Charges locatives et de copropriété		159,19 €	165,00 €
D 61523	Entretien réseaux (dont passage caméra)	6 000,00 €	4 050,36 €	5 835,00 €
023	Virement à la section investissement	40 000,00 €		38 661,84 €
042	opérations d'ordre de transf entre sect°	36 850,00 €	33 509,02 €	19 769,16
D 6811	Dotations aux amortiss, immo incorp	36 850,00 €	33 509,02 €	19 769,16
TOTAL DEPENSES REELLES		6 000,00 €	4 209,55 €	6 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		76 850,00 €	33 509,02 €	58 431,00 €
TOTAL Dépenses d'exploitation		82 850,00 €	37 718,57 €	64 431,00 €

➤ Recettes

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
002	Excédent de fctmt reporté	36 818,15 €		31 674,12 €
042	Opérations d'ordre de transf, entre sect°	16 482,00 €	15 415,88 €	15 591,94 €
R 777	amortissemnt subv. D'équip.	16 482,00 €	15 415,88 €	15 591,94 €
70	vente de produits finis, prestat° de services	18 000,00 €	17 158,66 €	17 164,94 €
R 70128	Autres taxes et redevances (surtaxe eau communale)	18 000,00 €	16 999,47 €	16 999,94 €
R 7087	Remboursement de frais		159,18 €	165 €
77	Produits exceptionnels	11 549,85 €		
R 773	Mandats annulés	11 549,85 €		
TOTAL RECETTES REELLES		66 368,00 €		48 839,06 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 482,00 €	15 415,88 €	15 591,94 €
TOTAL Recettes d'exploitation		82 850,00 €	32 574,54 €	64 431,00 €

Section d'investissement

➤ Dépenses

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
040	Opération d'ordre de transfert	16 482,00 €	15 415,88 €	15 591,94 €
139111-000	amortiss Subv. D'équip. Agence de l'eau	13 237,00 €	13 345,54 €	6 672,77 €
13913-0001	Subv. D'équip. Départements	3 245,00 €	2 070,34 €	1 035,17 €
13918	Subventions d'invest inscrites au compte resultat			7 884,00 €
020	Dépenses imprévues	8 625,28 €		7 000 €
23	Immobilisation en cours	120 062,41 €	7 524,00 €	128 167,06 €
2315	install, matériel et outill tech (schéma directeur)	31 970,46 €	7 524,00 €	30 000,00 €
2315	install, matériel et outill tech (Lara 2023)	88 091,95 €		50 000,00 €
2315	install, matériel et outill tech (la Pare + autres)			48 167,06 €
TOTAL DEPENSES REELLES		128 687,69 €	7 524,00 €	135 167,06 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 482,00 €	15 415,88 €	15 591,94 €
Total des dépenses d'investissement		145 169,69 €	22 939,88 €	150 759,00 €

➤ Recettes

Comptes	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposé 2023
R 001	Excédent d'investissement reporté	42 059,69 €		62 096,98 €
R 10	dotations, fonds divers et réserves	760,00 €	5 004,15 €	1 249,02 €
10222	FCTVA	760,00 €	5 004,15 €	1 249,02 €
R 021	Virement de la section d'exploitation	40 000,00 €		38 661,84 €
R 040	Opérations d'ordre de transf. entre sections	36 850,00 €	33 509,02 €	19 769,16 €
281531	amortissements biens	36 850,00 €	33 509,02 €	19 769,16 €
R 1641-0001	Emprunts en Euros	10 000,00 €		
R 13	Subventions d'investissement	15 500,00 €	4 464,00 €	28 982,00 €
R 1318-0104	Subv,d'équip, agence de l'eau (lara + schéma dir)	15 500,00 €		22 530,00 €
R 1313-0105	Subv,d'équip, Départements (schéma dir + Dalys)	- €	4 464,00 €	6 452,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		68 319,69 €	9 468,15 €	92 328,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		76 850,00 €	33 509,02 €	58 431,00 €
Total des recettes d'investissement		145 169,69 €	42 977,17 €	150 759,00 €

Les prévisions budgétaires de dépenses et de recettes sont équilibrées, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise des résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2022 :

Section fonctionnement : **64 431 €**

Section d'investissement : **150 759 €**

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE d'adopter le budget primitif du budget EAU de la commune de Saint-Pons pour l'exercice 2023.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COLUMBARIUM

Madame Régine Bardin, première Adjointe, présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2023 du budget COLUMBARIUM.

Les prévisions budgétaires des dépenses et des recettes sont équilibrées, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise des résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2022 :

Section d'exploitation : 4 843 €

Section d'investissement : 4 843 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE d'adopter le budget primitif du budget COLUMBARIUM de la commune de Saint-Pons pour l'exercice 2023.**

Demande aide financière Fonds Vert pour le 1^{er} étage

- Vu la délibération n°5 du 9 septembre 2022 sollicitant une aide financière FODAC,

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux concernant la rénovation du 1^{er} étage de la mairie pour en faire des bureaux et propose le plan de financement actualisé suivant :

- Estimatif des travaux : **160 000 € HT**

- Plan de financement :

Département FODAC (6,6 %)	10 560 € HT
Fonds Vert (73,40 %)	117 440 € HT
Autofinancement (20 %)	32 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :

- de solliciter auprès de la Préfecture une aide financière à hauteur de 73,40 % du coût de l'opération HT au titre du Fonds vert.

Participation financière SIVU La Valette

- Vu le code général des collectivités territoriales,
➤ Vu le certificat administratif du SIVU de la Valette en date du 10 mars 2023,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : D'approuver la participation de la commune à hauteur de 2 691,48 € au titre de l'année 2023.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023 de la commune (article 657358).

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François

Leca 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Questions diverses :

- **Tirage des jurés d'assises 2024 sur liste électorale de Saint-Pons**

Les six noms tirés au sort sur la liste électorale de Saint-Pons sont :

- Faure Yohan
- Zapata ép. Garcier Marion
- Lenzotti Maurice
- Maurel Ambre
- Denis ép. Flandre Dominique
- Flaugère ép. Olivier Elianne

- **Cahier de prescriptions de sécurité (CPS) camping aérodrome :**

Mr Garcin demande si le camping de l'aérodrome est communal et se demande pourquoi le conseil municipal doit se prononcer sur leur CPS. Mme la Maire répond que la CCVUSP a la compétence aérodrome et que le gestionnaire est l'association du centre de vol à voile mais comme le camping se trouve sur la commune de Saint-Pons, c'est la commune qui est responsable de la sécurité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sont favorables à l'approbation et n'ont aucune remarque concernant le CPS. L'arrêté d'approbation sera donc rédigé prochainement.

- **Assises départementales de la gestion des forêts :**

Mr le Sous-Préfet a contacté Mme la Maire pour solliciter sa présence ou celle de ses représentants pour exposer le plan de gestion des forêts communal de Saint-Pons. Très peu de communes en ont un et il serait intéressant pour les autres communes de voir ce qui a été mis en place à Saint-Pons. Ne pouvant pas s'y rendre ainsi que la 1^{ère} Adjointe, Mme Okroglic demande si Mr Giraud-Billoud et Mr Garcin peuvent s'y rendre. Ils acceptent de se rendre à la réunion le jeudi 20 avril à 9h00 à l'hôtel du département de Digne-les-Bains.

- **Remboursement tickets de cantine :**

Mme Bardin explique le processus de l'année dernière concernant les tickets retournés et remboursés en fin d'année scolaire. Il y avait eu des retours différés et plusieurs délibérations ont dû être votées. Elle demande si pour l'année scolaire 2022/2023, la commune souhaite réitérer le remboursement des tickets. Mme Goutagny souligne qu'il est compliqué de gérer le stock et qu'il serait souhaitable de continuer de le faire.

Le conseil municipal décide de continuer pour année 2022/2023 à rembourser les tickets rendus. En sachant qu'à partir de mai, les parents seront prévenus d'acheter les tickets au plus juste pour simplifier la procédure de remboursement auprès du trésor public.

Un courrier sera également envoyé par mail aux parents d'élèves pour les avertir de la date limite de retour des tickets pour être remboursé (date fixée au 10 juillet 2023).

- SDE04 :

Mme Bardin rappelle la venue de Mr Moreau (réfèrent photovoltaïque) le jeudi 23 février 2023, pour évaluer le potentiel photovoltaïque en toiture de la commune. Un mail a été transféré aux élus le 6 mars concernant la convention de service à accepter par délibération pour pouvoir bénéficier des services du SDE04 sur les notes d'opportunités et potentiellement sur l'accompagnement des études de faisabilité. Dans ce mail, Mr Guyomart expliquait également que l'accompagnement des projets photovoltaïques du SDE s'articule autour de 3 axes :

- l'évaluation du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux à travers une note d'opportunité qui est gratuite,
- l'accompagnement à l'étude de faisabilité
- l'accompagnement aux travaux.

La 2^{ème} et la 3^{ème} phase sont payantes mais en restant dans un budget raisonnable. Pour pouvoir bénéficier de la 1^{ère} phase, il faut voter par délibération la convention proposée par le SDE04.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, proposent de le rajouter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Entretien ATSEM :

La rencontre du 29 mars 2023 avec l'ATSEM, une représentante CGT et les élus, s'est bien déroulée. Le poste d'ATSEM (garderie, ménage, et aide en classe) reste inchangé. Il a été demandé l'achat de nouveaux lits, ce qui n'est pas possible au vu du budget, et l'achat de chariots de ménage surélevés. Mme Bardin s'est proposée pour effectuer les recherches de ce produit et d'éventuellement faire venir des représentants commerciaux pour effectuer le choix.

Tour de table :

Mr Fabre demande de se renseigner sur la réglementation du vol d'hélicoptère car l'hélicoptère de la SCI La Trame survole régulièrement la zone vers les berges de l'Ubaye.

L'état de santé de Frédéric se détériore, Mr Argenson suggère de se rendre à leur domicile pour proposer de l'aide et du soutien.

La séance est levée à 22h00.

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC

Secrétaire de séance
Véronique MANUEL



